



Campagne Municipales 2020 | 15 et 22 Mars

FORMULAIRE DE DON

Je soussigné,

Nom

Prénom

Adresse

CP

Ville

Mél

Ces informations personnelles sont collectées dans le but de constituer une liste des sympathisants. Elles ne seront ni vendues, ni transmises à des tiers. Pour toutes demandes de modifications, ou suppression de ces informations, envoyez un courriel à contact@douvaine-avenir.fr

Déclare faire un don de

€

à la liste **Douvaine @VENIR**

emmenée par **Francis Colson** pour les élections municipales de 2020 à Douvaine

Par

Chèque

Espèces (150€ max.)

Les dons en chèque seront libellés à l'ordre de l'association **DOUVAINE @VENIR**, et envoyés à l'adresse postale : **DOUVAINE @VENIR, 39 Avenue des Acacias, 74140 Douvaine**

Je certifie être une personne physique et que, conformément à la loi n°95-65 du 19 Janvier 1995 relative au financement de la vie politique, mon don ne provient pas d'une personne morale (société, association, entreprise, ...) mais de mon compte personnel.

Signature

Les dons sont limités à 4600 euros par personne. Tout don en espèces supérieur à 150 euros est interdit. Les dons donnent droit à 66% de réduction d'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, un don de 50 € vous revient à 17 € après déduction fiscale, en effectuant un versement de 150 € pour soutenir votre candidat, vous ne dépensez réellement que 50 €. Privilégiez Les dons par chèque. Les dons en espèces ne donnent pas droit à réduction d'impôts.